

DATE DE LA CONVOCATION

20/08/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 09

Votants 11

DELIBERATION N°2024-52

INTERCOMMUNALITE

**RESERVES FONCIERES
COMMUNALES – ETAT**

AU 31.12.2023

APPROBATION

Séance du 28 AOUT 2024

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 10

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Monsieur Eric SINTES, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Virginie MARZIN, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir :

Monsieur David BARAIZE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Madame Cécile HUET

Madame Cécile GUILBERT absente

Secrétaire de séance : Madame Cécile HUET

Objet : Intercommunalité – Réserves foncières communales – Etat au 31.12.2023 - Approbation

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention de portage foncier conclue avec Angers Loire Métropole, des biens sont portés par la Communauté Urbaine pour le compte de notre commune.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'état récapitulatif au 31 décembre 2023 du portefeuille de biens portés par Angers Loire Métropole pour le compte de la commune d'Écuillé,

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'état récapitulatif au 31 décembre 2023 annexé à la délibération ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 28 août 2024.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

J-L. DEMOIS.

